

Paris, le 26 mai 2008

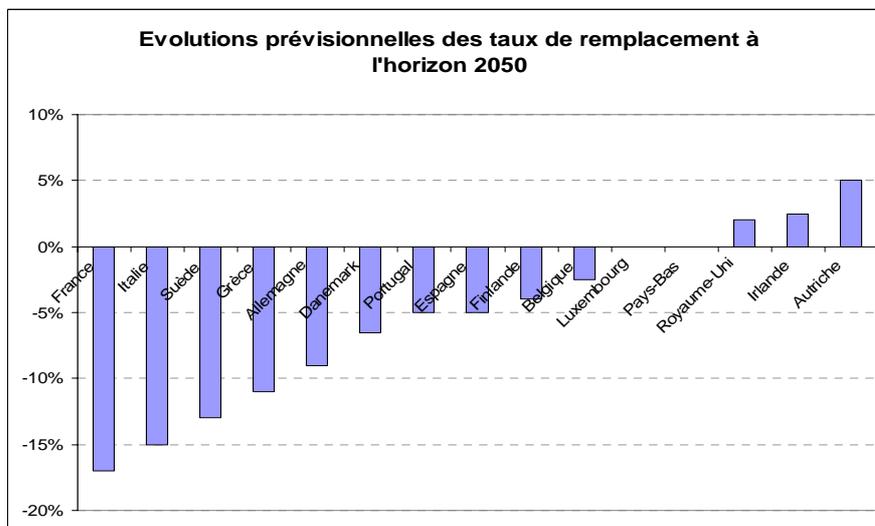
## Communiqué de presse

### Statistiques des PERCO au 31 mars 2008 : une collecte toujours forte, mais insuffisante pour combler les besoins des Français en matière d'épargne retraite

- La participation représente plus de 50 % de l'alimentation des PERCO
- Les prévisions sur l'évolution des taux de remplacement en France imposent de soutenir le développement d'une épargne de long terme pour compléter la retraite des générations futures

Alors que sont discutées les propositions du « **Rendez-vous retraites 2008** », l'AFG observe que les mesures envisagées d'allongement de la durée de cotisation à 41 ans, pour nécessaires qu'elles soient, visent uniquement à permettre de **stabiliser le déficit du régime général** par répartition à l'horizon de 2012, et ce **sans incidence positive sur le niveau des futures pensions**.

Dans ce contexte et par souci d'équité intergénérationnelle, l'AFG insiste à nouveau sur la nécessité de développer une épargne de long terme qui permettra de compléter les retraites des jeunes générations. En effet, comme le montre le graphique ci-dessous publié par la Commission européenne, les projections réalisées pour quinze pays européens soulignent **l'importance de la dégradation à venir des taux de remplacement pour la France** :



Source : Commission européenne

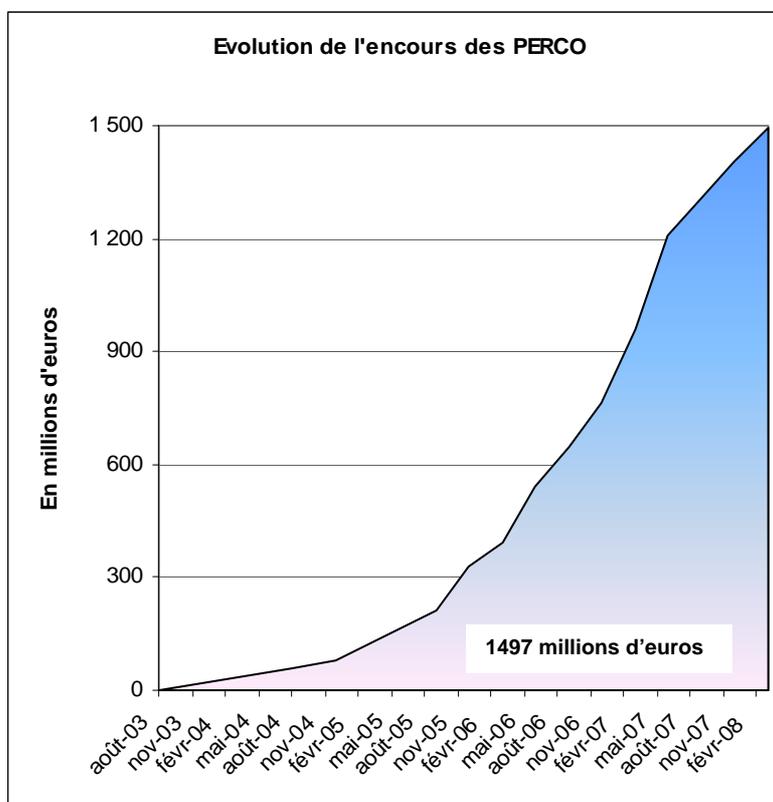
Au 31 mars 2008, c'est-à-dire au plus bas des marchés actions depuis un an, les **statistiques des PERCO** (Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif) restent **encourageantes**, grâce à une **collecte toujours soutenue** qui devrait s'amplifier avec les versements de la participation qui interviendront d'ici au 30 juin 2008.

A la fin du premier trimestre 2008, **60 786 entreprises** proposent l'accès à ce véhicule d'épargne retraite à leurs **salariés** parmi lesquels **359 818** d'entre eux ont d'ores et déjà effectué des versements. **Sur douze mois glissants, le nombre d'entreprises équipées et le nombre de salariés adhérents ont donc augmenté respectivement de 43 % et de 46 %.**

Alors que les marchés actions enregistrent une baisse de plus de 16 % au cours du premier trimestre, l'**encours total** géré à l'intérieur des PERCO s'établit, au 31 mars 2008, à près de **1,5 milliard d'euros**, en hausse de 6,7 % par rapport au 31 décembre 2007, et de 56,3 % par rapport au 31 mars 2007. L'encours moyen détenu par chaque bénéficiaire s'élève à **4 160 euros**.

Au 31 mars 2008, les flux d'alimentation du PERCO (abondements de l'entreprise inclus) se répartissent ainsi :

- **Participation : 52 % ;**
- Versements volontaires des salariés : 43 % ;
- Intéressement : 5 %.



L'âge moyen de l'adhérent à un PERCO est stable, à **46 ans**, tout comme la proportion hommes (60 %) / femmes (40 %), ce qui correspond d'ailleurs à leur répartition au sein de la population active du secteur privé.

Hommes	Femmes
60,9 %	39,1 %

Age	%
Moins de 30 ans	6 %
De 30 à 39 ans	19,9 %
De 40 à 49 ans	28 %
De 50 à 59 ans	39 %
60 ans et plus	7,1 %

La baisse des taux de remplacement mise en évidence par l'étude de l'Observatoire de l'Epargne Européenne (OEE) publiée le 8 mars dernier<sup>1</sup>, nous rappelle **l'urgence de mettre en œuvre deux mesures préconisées par la « Commission Attali »** :

- autoriser des **PERCO associant automatiquement tous les salariés** d'une entreprise ;
- proposer un **crédit d'impôt pour les versements volontaires aux PERCO des moins de 45 ans**, afin de leur permettre de s'engager dans une indispensable démarche d'épargne de long terme.

Notons enfin que 40,3 % des adhérents ont choisi une gestion pilotée de leur PERCO, c'est-à-dire une gestion prévoyant une désensibilisation automatisée de l'allocation de leurs actifs au fur et à mesure de l'approche de la retraite.



Rappelons que le PERCO est une **solution de retraite collective** offrant au moins trois supports de placement avec **sortie en capital non fiscalisée ou en rente**. Depuis la loi pour le développement de la participation et de l'actionnariat salarié du 30 décembre 2006, toute entreprise disposant d'un plan d'épargne d'entreprise (PEE) depuis au moins 5 ans est tenue de négocier la mise en place d'au moins un produit d'épargne retraite. **Pour 2008, le plafond d'abondement des entreprises aux PERCO est de 5 324 euros<sup>2</sup>**, contre 5 149 euros en 2007.



Contact : Dominique PIGNOT  
Directrice de la Communication  
Tél. : 01.44.94.94.00 (standard) / 01.44.94.94.17 (l.d.) / [d.pignot@afg.asso.fr](mailto:d.pignot@afg.asso.fr)

**L'Association Française de la Gestion Financière (AFG)** représente les professionnels français de la gestion d'actifs. Ces derniers gèrent près de 2 500 milliards d'euros d'actifs (4<sup>ème</sup> rang mondial) dont près de 1 500 milliards d'euros sous forme de gestion collective (OPCVM : SICAV, FCP (fonds communs de placement), FCPE (fonds communs de placement d'entreprise) - 1<sup>er</sup> rang européen) et le solde sous forme de gestion individualisée sous mandat.

*Vous trouverez ce communiqué de presse sur [www.afg.asso.fr](http://www.afg.asso.fr) (rubrique presse)*

<sup>1</sup> Cf. communiqué de presse de l'AFG du 8 mars 2008.

<sup>2</sup> 16 % du plafond annuel de la sécurité sociale, soit 5 324 euros pour l'année 2008.